Porte-Maillot, et bientôt une centaine de personnes étaient assemblées devant la porte de l'immeuble.

Successivement arrivent MM. Bulot, procureur général ; Fabre, procureur de la République ; Boucard, juge d'instruction, et son greffier ; Girard et Ogier, experts ; les professeurs Bordas et Pouchet, chargés d'une enquête supplémentaire ; Delerie, architecte-expert ; Socquet, médecin-légiste ; Hamard, chef de la Sûreté ; le juge de paix de Neuilly ; Me Joseph Ménard, avocat de la partie civile ; Blot, sous-chef de la sûreté ; Simard, commissaire de police de Neuilly, et son secrétaire.

Tout le monde est monté dans l'appartement où se trouvait déjà Mme Syveton. Et les expériences ont commencé aussitôt. Successivement, les magistrats et les experts ont envisagé les trois hypothèses de l'accident, du suicide et de l'assassinat, et examiné les conditions qui rendaient chacune d'elles plausible ou inadmissible.

A onze heures, M. Hamard et M. Blot quittaient la maison, tandis que M. Bulot, procureur général, et M. Joseph Ménard sortaient également et s'entretenaient longuement en faisant les cent pas sur l'avenue.

Peu après, un inspecteur apportait de la fourrière un chien en prévision d'expériences sur les effets du gaz d'éclairage et de l'oxyde de carbone, dans le cabinet de travail de M. Syveton.

Ces expériences se prolongent jusqu'à midi un quart, heure à laquelle les experts et les magistrats sortent par petits groupes.

A midi et demi, il ne reste plus chez Mme Syveton que M. Boucard, juge d'instruction, et son greffier, M. Simard, commissaire de police, et son secrétaire. Ces deux derniers ne tardent pas à quitter la maison pour se rendre directement au commissariat de police. Le magistrat instructeur sort enfin un quart d'heure plus tard.

Nous croyons savoir qu'après avoir remis toutes choses en l'état où elles étaient au moment du drame, et avoir notamment replacé le journal froissé qui obstruait une partie de l'ouverture de la cheminée, les experts ont immobilisé un chien sur le poêle, après quoi le robinet à gaz a été ouvert. L'animal serait mort très vite. Et il resterait maintenant à analyser son sang pour doser la quantité d'oxyde de carbone absorbé.

DEUX PERQUISITIONS

En quittant l'avenue de Neuilly, M. Hamard, s'est rendu directement chez le docteur Tolmer, 11 bis, rue d'Orléans, à Neuilly. Après le départ du chef de la Sûreté, nous avons pu voir le docteur Tolmer, qui nous a dit :

M. Hamard s'est présenté chez moi, muni d'une commission rogatoire délivrée par M. Boucard. Il a longuement perquisitionné et s'est retiré sans emporter un seul papier. J'ignore les faits ou les témoignages qui ont pu motiver ces recherches.

Tandis que le chef de la Sûreté allait chez le docteur Tolmer, le sous-chef, M. Blot, se rendait chez M. Ménard, le gendre de Mme Syveton, 20, rue Louis-Philippe, à Neuilly, et y procédait à une perquisition analogue.

M. Ménard nous a déclaré que le magistrat n'a emporté aucun papier.

Autour de l'Affaire

L'OPINION DES JOURNAUX

Le *Matin* dit que le sensationnel aveu de Mme Syveton et la déposition dramatique de M. Jules Lemaître ont donné à la version du suicide, une vigueur telle que la présomption d'un crime est maintenant presque écartée. En tout cas, dans la pensée du juge d'instruction, il ne saurait plus être question d'un crime d'intérêt. La seule improbité que l'on ait jusqu'ici découverte avec certitude est celle du mort.

Reste une hypothèse qui n'est point inadmissible et qui, si nous sommes bien informé, est la seule alternative que le parquet voie au suicide pur et simple : c'est ce que l'on pourrait appeler le « suicide aidé ».

M. Syveton, conscient des fautes et des hontes qu'il avait accumulées, craignant le déshonneur et le scandale, aurait décidé de mourir : mais il n'aurait pas mis seul à exécution sa décision. Il y aurait été aidé. On lui aurait facilité — mieux : on aurait collaboré à l'acte qui allait le rayer des vivants.

L'*Echo de Paris* dit que le procureur de la République a émis hier l'avis qu'il fallait prendre au sérieux la version de Mme Syveton concernant les détournements de fonds, mais toutes les allégations seront vérifiées. Il faut s'attendre à une série de vérifications ou de perquisitions.

L'*Echo de Paris* prétend que le gouvernement songe à faire du procès Syveton une affaire politique.

Le *Journal* se fait l'écho d'un bruit qui, dit-il, court au Palais et selon lequel M. Syveton se serait suicidé à la suite de réclamations pressantes de Bidegain, auquel le trésorier de la Patrie Française avait remis une somme de 50,000 francs pour les documents livrés au lieu des 200,000 francs promis.

Cette somme de 200.000 francs aurait été versée pour cet usage par trois notabilités du parti nationaliste dont une aurait versé 60.000 francs.

De M. Clémenceau, dans l'*Aurore* :

Si les membres de la « Patrie française » ne peuvent s'émouvoir d'une si simple affaire, les républicains seraient mal venus à regretter que des politiques qui se donnent pour des exemplaires supérieurs de la pensée, de la sentimentalité, de la moralité françaises nous montrent, par une si forte leçon de choses, certains aspects de leur conception. Nous assisterions aux funérailles de l'honneur s'il était vrai que la France se fût réfugiée dans la troupe de Syveton, si prompte à se donner pour la plus haute représentation de la patrie. Mais vous verrez qu'après la catastrophe de Neuilly il y aura encore une France assez belle. Plus belle peut-être puisqu'elle aura gagné de force tout ce que le faux patriotisme aura perdu.

LA GUERRE

Russo-Japonaise

Paris, 26 décembre. — Des nouvelles de source japonaise relatives à Port-Arthur, ont fait connaître que les assiégeants étaient maîtres à l'heure actuelle des points de Siao-Fan-Toun, et de Yan-Tsia-Toun. Ces villages sont au bord de la baie du Pigeon, dans la partie méridionale ; cette baie est donc tout entière aux mains des Japonais. Des informations complémentaires indiquent qu'ils ont progressé jusqu'à Lu-Tsia-Toun ; ce village se trouve au milieu de l'isthme ou de l'étranglement qui sépare le bassin occidental et la baie du Pigeon.

Ces progrès nouveaux paraissent indiquer l'intention de passer prochainement à l'attaque des forts du front occidental. Ces ouvrages (Ta-Yan-Kéou, Saho-San, Hotoi-San), immédiatement contigus au bassin occidental, sont gênés par ce voisinage, qui ne permet pas les mouvements des réserves en arrière de la ligne de défense ; mais ils sont utilement flanqués par les puissantes batteries du Lao-Ti-Chan, qui tiennent sous leurs feux Lu-Tsia-Toun et toute la vallée Toun-Ta-Kéou.

A PORT-ARTHUR

On télégraphie de Tokio, en date du 25 décembre, à la légation japonaise, à Londres :

L'armée de Port-Arthur annonce que, ces jours derniers, les Russes ont été délogés successivement de leurs avant-postes dans la direction de notre droite. Le 25 décembre, nous nous étions rendus maîtres de tous ces avant-postes.

On mande de Tokio, le 25 décembre. L'armée japonaise devant Port-Arthur rapporte :

Samedi soir, à dix heures, notre aile droite a surpris l'ennemi à Yan-Tsia-Toun et à Siao-Fan-Toun et a occupé les villages, délogeant ensuite l'ennemi et s'emparant de tout Lu-Tsia-Toun.

En Mandchourie

Dans une dépêche datée du 24 décembre, le général Kouropatkine dit :

— « Aujourd'hui, à l'aube, les Japonais ont ouvert le feu sur notre piquet avancé du défilé de Tai-Pin-Ling, sur la route de Sin-Tsin-Tin, à Kouan-Tien-Sin. Notre piquet avancé s'est retiré du défilé. Des renforts étant arrivés, nous nous sommes portés de nouveau en avant et avons réoccupé le défilé de Tai-Pin-ing. Nos pertes ont été de douze hommes. Les Japonais ont subi des pertes plus élevées. »

Le correspondant des « Birjevia Viedemosti » télégraphie de Moukden, le 24 décembre :

— « Une forte bande de 800 Koughouses a fait son apparition au village de Siao-Syr. Peu après, un détachement a été envoyé à la poursuite de ces Koughouses, et il eut une escarmouche avec eux : il les battit et leur captura du bétail, des chevaux, des porcs et des brebis en grande quantité.

» Les soldats russes sont maintenant garantis d'une façon remarquable contre les rigueurs de l'hiver. »

AU JAPON

On écrit de Tokio au « Temps » :

— « La concorde ne règne pas toujours dans les états-majors japonais. On assure que le général Kodama a été rappelé de Mandchourie pour avoir giflé le maréchal Oyama.

» Kodama, chef d'état-major général de l'armée de Mandchourie, passe pour le plus capable des généraux japonais ; mais la popularité d'Oyama est telle, qu'on n'a pu passer outre à l'algarade que son subordonné s'est permise à son endroit.

» Toutes les levées japonaises sont achevées. Les troupes dirigées vers le Cha-Ho, ne consistent qu'en brigades de réserve : au contraire, plusieurs divisions actives ont été transportées du Cho-Ho à Port-Arthur. Cette mesure souligne l'intention qu'ont les Japonais d'en finir à tout prix avec la résistance de la place. »

Contre l'escadre russe

Londres, 26 décembre. — On télégraphie de Singapour que l'amirauté japonaise a choisi Formose pour servir de base de ravitaillement à l'escadre de l'amiral Urin.

Cette escadre qui compte de nombreux torpilleurs et contre-torpilleurs est chargée de surveiller l'arrivée de la flotte russe et notamment d'intercepter la route aux charbonniers chargés de rejoindre cette escadre.

Les bâtiments japonais opéreront des reconnaissances dans les eaux de Java, et en prévision de l'arrivée de l'escadre de la Baltique dans le détroit de la Sonde, ils vont probablement croiser jusqu'à l'ouest de la côte de Sumatra.

Plusieurs agents russes ont débarqué à Singapour. Ils viennent pour affréter un vapeur à marche rapide, et tâcher de rejoindre les charbonniers russes, afin de leur faire changer leur destination, dans la crainte qu'ils ne soient capturés.

L'Angleterre contre la Russie

Pétersbourg, 26 décembre. — L'hostilité, toujours de plus en plus marquée de l'opinion britannique contre la Russie, irrite au plus haut point la presse russe.

Plusieurs journaux, et notamment les « Pétersbourgskya-Viedomosti », accusent formellement l'Angleterre d'avoir fomenté la guerre actuelle.

L'organe du prince Oukhtomsky ajoute que l'Angleterre fait actuellement tous ses efforts pour rendre hostiles à la Russie les grandes puissances de l'Europe et pour élargir le théâtre de la guerre tout en restant elle-même à l'écart.

Dans ces conditions, il est du devoir de la Russie de se débarrasser de la guerre actuelle aussitôt que possible afin de se retourner contre la puissance qui est seule la véritable ennemi de la Russie dans le monde entier.

Le prince Oukhtomsky avait déjà, il y a quelque temps, exprimé l'opinion que la Russie devrait aussitôt après la guerre se retourner contre son ennemie invétérée, et envoyer une armée pour envahir l'Inde.

Si ce vœu se réalise nous aurons encore pas mal de levers de soleil rouge !

LA SITUATION DU « SEVASTOPOL »

Tokio, 26 décembre. — Les batteries avancées des Japonais à Port-Arthur atteignent maintenant le « Sevastopol ». Un projectile a déjà porté et on compte voir le cuirassé détruit à bref délai.

CONSEIL DES MINISTRS

Paris, 26 décembre. — Les ministres se réuniront en conseil demain matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Une grève de dockers

Brest, 26 décembre. — Les dockers brestois sont de nouveau en grève. Tout travail est suspendu dans le port de commerce. M. Tourel, sous-préfet, a pris des mesures d'ordre pour empêcher les dockers de jeter à la mer le matériel des armateurs et déchargeurs de navires.

Les grévistes ont tenu deux réunions à la Bourse du Travail : ils demandent 5 francs par jour à dater du 1er janvier ; on sait qu'ils touchent actuellement 4 fr. 50.

Trois compagnies du 19e de ligne et du 2e d'infanterie coloniale sont consignées dans les casernes. La police garde les quais du port.

LA FRANCE ET LE MAROC

Madrid, 26 décembre. — Le *Temps* reçoit de Madrid la dépêche suivante :

« La tension des relations entre la France et le sultan du Maroc est l'objet de commentaires contradictoires dans les cercles politiques et financiers de Madrid.

» Les militaires espagnols disent que l'intervention française est inévitable si la France et l'Angleterre sont résolues à faire comprendre au sultan qu'il est impossible d'espérer l'appui, même indirect, de l'Allemagne ou d'autres puissances pour lui permettre de faire avorter ou de retarder l'exécution de la convention du 8 avril. Comme les hommes d'Etat, les militaires espagnols connaissent à fond, par leur propre expérience, l'habileté, la duplicité, et le fanatisme des marocains, ils sont d'accord pour dire que le seul moyen de sortir de l'impasse actuelle au Maroc est, pour la France, de prendre une attitude décisive et vigoureuse : toute inaction et pourparlers passent aux yeux du Maroc, pour de l'impuissance ou le désir d'éviter des complications avec les autres puissances européennes.

» Quelques feuilles espagnoles expriment encore le désir de voir leur pays rester à l'écart des démêlés de la France avec le Maroc, mais on a lieu de croire que le gouvernement actuel est fermement résolu, le cas échéant, à exécuter fidèlement toutes les clauses du traité franco-espagnol du 8 octobre ».

Nous voulons encore espérer que le gouvernement français y regardera à deux fois avant de nous lancer dans une aventure qui présente beaucoup plus d'aléas que de profits.

De Colonel à Député

Paris, 26 décembre. — On nous communique le procès-verbal suivant :

A la suite d'un incident soulevé à la séance de la Chambre des députés du vendredi 23 décembre, M. le colonel Gruau a chargé deux de ses amis, MM. le colonel Balfournier et Renault-Morlière, député, de se mettre en rapport avec M. Gabriel Deville, député.

Celui-ci a constitué comme témoins MM. Gérault-Richard et Aristide Briand, députés.

Des explications ont été échangées au cours desquelles MM. le colonel Balfournier et Renault-Morlière ont fourni des renseignements démontrant jusqu'à l'évidence que, dans la confusion d'un débat tumultueux, M. Deville avait attribué au colonel Gruau, certain acte blâmable que celui-ci n'avait pas commis.

Dans ces conditions, les témoins de M. Gabriel Deville ont reconnu que l'expression dont s'était servi leur client était la conséquence d'un malentendu, et ne s'appliquant ni au cas ni à la personne de M. le colonel Gruau, devait être tenue pour non avenue.

Les quatre témoins ont alors décidé d'un commun accord qu'il n'y avait pas d'autres suites à donner à l'affaire.

INCIDENT GERMANO-SUISSE

Berlin, 26 décembre. — Le *Vorwaerts* assure que les autorités suisses ont refusé de fournir au ministère public de Kœnigsberg les renseignements qu'il lui demandait dans une affaire de haute trahison, où sont impliqués des socialistes allemands. Les écrits saisis chez ces derniers auraient été imprimés à Zurich.

Le *Vorwaerts* dit que les négociations par voie diplomatique n'ont pas abouti non plus.

Le ministère public de la Confédération aurait fait savoir à l'officier du ministère public à Kœnigsberg qu'il s'agissait d'une action pour délit politique, et que la Suisse ne pouvait, en conséquence, satisfaire à sa demande.

Bravo, la Suisse!

Un homme enragé

Voiron, 26 décembre. — Un ouvrier cordonnier, nommé C..., de notre ville, fut mordu, il y a environ dix-huit mois par un chien enragé, au quartier de Paviot.

Avec plusieurs de ses camarades également mordus, ils allèrent à Saint-Geoire, boire le remède ordonné par M. le marquis de Franclieu, lequel remède guérit de la rage « à la condition de le bien digérer ».

Malheureusement, C... ne le digéra pas complètement, il faut le croire, car mardi dernier, il se sentit pris subitement d'un mal étrange. Sa femme fit appeler un docteur qui reconnut les symptômes de la rage. Plusieurs autres docteurs furent mandés et une ordonnance fut rédigée pour guérir le malheureux, dont les effets du terrible mal commencaient à se manifester d'une manière affreuse.

Il est mort, jeudi, dans d'atroces souffrances.

Ses camarades mordus à cette époque sont inquiets à juste titre et se demandent avec anxiété si pareil phénomène ne se produira pas sur eux.

La succession de la Reine

Bruxelles, 26 décembre. — Aujourd'hui ont continué devant la cour d'appel, les plaidoiries dans l'affaire de la succession de la reine.

Me Paul Janson, en réplique, relevant l'appréciation faite des motifs qui guidèrent l'intervention de la princesse Stéphanie, a rappelé qu'elle a à défendre, non seulement ses droits, mais ceux de sa fille et de sa petite-fille.

— « Que le roi dispose de sa fortune personnelle comme il l'entend, soit ; mais il ne peut incorporer au domaine public une partie de la communauté. La princesse revendique son droit et rien que son droit ; elle a les motifs les plus sacrés et les plus légitimes de le revendiquer. Il dépendrait de la partie adverse de faire les concessions nécessaires pour éviter ce procès.

« La princesse Stéphanie a le droit d'avoir une situation de fortune indépendante, conforme à son rang.

« J'avais espéré, s'écrie Me Paul Janson, jeter la fille dans les bras de son père. Je n'ai pas réussi ; peut-être serez-vous plus heureux. La princesse viendra si vous lui faites appel et vous pourrez alors apporter à ce procès une solution qui honorerait les partis en cause. »

Sur le fond, Me Janson constate que les nombreux points de sa plaidoirie lui restent acquis. « Nous faisons appel à la loi civile, dit-il en terminant, et la Cour, nous en sommes convaincu, reconnaîtra que la loi civile a été méconnue et violée en ce qui concerne le contrat de mariage du roi et de la feue reine des Belges, que, dès lors, les règles de la communauté légale s'imposent. »

Me de Jongh réplique également :

« La partie adverse, dit-il, fait constamment une confusion entre le droit international privé et le droit international public. Sa thèse est insoutenable en présence des principes d'égalité civile proclamés par notre charte. La coutume n'existe pas ; le notaire n'a pas comparu au prétendu contrat de mariage. Le statut de la maison d'Autriche est inapplicable parce qu'on ne le connaît pas.

« La partie appelante a fait grand état d'une lettre du chancelier d'Allemagne, M. de Bülow, reçue il y a quelques jours, déclarant que lors du mariage des princes ou princesses de Prusse avec les princes ou princesses étrangers, les contrats de mariage n'ont pas été conclus sous la forme diplomatique. »

Me de Jongh continuera demain, puis M. de Mot prendra la parole.

LE DROIT MUNICIPAL

Paris, 26 décembre. — Le Conseil d'Etat vient d'avoir à trancher une très intéressante question de droit municipal.

On sait qu'en principe les conseils municipaux peuvent voter les dépenses facultatives sans qu'elles puissent être modifiées par l'autorité supérieure. Mais cette règle souffre de très fréquentes exceptions puisqu'elle est subordonnée à la condition qu'aucune recette extraordinaire ne soit appliquée aux dépenses soit obligatoires soit facultatives, ordinaires ou extraordinaires. L'existence d'une seule imposition extraordinaire empêche donc le conseil municipal de disposer librement des deniers communaux.

Mais le pouvoir du préfet de réduire ou de supprimer les dépenses ainsi inscrites au budget subsiste-t-il alors même qu'une délibération antérieure, par laquelle le conseil municipal a voté les travaux que ces dépenses ont pour objet de solder, est exécutoire par elle-même ?

C'est ainsi qu'un conseil municipal a voté la construction d'une citerne. Le préfet, malgré l'avis hostile du Conseil d'hygiène, ne pouvait pas annuler cette délibération qui était définitive. Mais, le jour où le conseil municipal fit figurer au budget les 3.000 francs nécessaires, le préfet supprima le crédit.

Le conseil municipal objecta qu'il y avait là un excès de pouvoir, puisque la suppression du crédit aboutissait à empêcher par une voie détournée l'exécution d'une délibération exécutoire par elle-même.

Mais le Conseil d'Etat n'a pas estimé que le caractère définitif de la délibération relative aux travaux empêchât les pouvoirs de réduction du préfet de s'exercer.

Le droit attribué à l'administration de supprimer des dépenses n'est pas en contradiction avec les dispositions de la loi qui donnent au conseil municipal le pouvoir de voter définitivement certains travaux. Ces votes n'en subsistent pas moins, quitte à ce que leur exécution soit retardée jusqu'au jour où, par la suppression des impositions extraordinaires, le conseil aura recouvré la libre disposition de son budget.

Faits Divers

REGIONAUX

L'Affaire Avon

CEUX QUI « CANENT »

...Il était un brav' capitaine
Brran, plan, plan !...

Ce capitaine qui s'appelle Avon était venu à Lille tout exprès pour me mener sur le terrain.

Il avait même pris la précaution de m'aviser de sa prochaine arrivée et je lui avais répondu dans ces colonnes : « Vous serez le bien venu, capitaine ! »

Vendredi, à ma descente d'un train de banlieue, deux messieurs très bien élevés se précipitèrent vers moi.

— Nous sommes envoyés près de vous par M. le capitaine Avon.

— Je vous attendais. Si vous voulez bien nous causerons de votre mission autre part que sur le quai de la gare.

Et conduisant le cortège, j'introduisis mes interlocuteurs au buffet de la Gare de Lille.

— Je vous écoute, messieurs.

— Nous venons etc...

— J'ai dit à M. le capitaine Avon qu'il serait le bien venu. Je ne mentirai pas à ma promesse. Il est deux heures, à cinq heures mes amis seront à votre disposition avec le mandat de ne point faire regretter à votre client son voyage !

Salutations...

A quatre heures, j'avais chargé mes amis, Chabrouillaud et Geyer du mandat formel d'accorder, en mon nom, à M. le capitaine Avon la rencontre qu'il était venue chercher, mais en les priant de bien préciser que cette rencontre, quoi qu'il dût en advenir, ne serait pas le dernier mot de l'affaire dans laquelle je m'étais librement engagé.

Je quittai mes amis pour aller demander à M. le docteur Debierre de bien vouloir m'assister sur le terrain, en qualité de médecin.

Quand j'arrivai à la Faculté de Médecine, je trouvai M. Debierre, dans son laboratoire, jongeant le sang qui coulait d'une profonde blessure faite à sa joue droite.

—Que s'est-il donc passé ?

— Un misérable, le capitaine Avon, vient de me frapper lâchement d'un coup de canne, au moment où je me rendais à mon laboratoire.

J'expliquai alors à M. Debierre l'objet de ma visite.

— On ne se bat pas avec un apache, me dit-il.

— J'en référerai à mes témoins.

Quand je regagnai mon cabinet, j'y trouvais mes témoins, déjà informés de l'incident.

— On ne se bat pas avec un apache, me dirent-ils.

— C'est aussi mon avis.

Et mes témoins rédigèrent la lettre de carence que l'on connaît...

Sur cette lettre, M. le capitaine Avon m'a accusé d'avoir « cané ».

Je lui ai répondu de la même encre, que c'était lui, le « caneur », puisqu'en s'attaquant, ici, au rôdeur de barrière, à une tierce personne, il m'avait mis dans l'obligation de ne pas croiser le fer avec lui.

Sans doute la situation aurait été tout autre, si M. Avon s'était colleté avec le commissionnaire du coin. Je n'aurais pas eu, pas plus que mes témoins, à juger de son acte. Mais, dans la circonstance, il s'attaquait à l'homme qu'il soupçonnait de m'avoir fourni les documents inspirateurs des questions que j'avais posées à son illustre père. Il établissait donc une étroite solidarité entre M. Debierre, sa victime, et moi, son adversaire.

Je défie un jury d'honneur, même exclusivement composé d'officiers, de ne pas juger comme mes témoins et moi avons jugé. M. Avon fils s'était disqualifié de lui-même !

Et c'est cet individu qui m'accuse d'avoir « cané », qui insinue que j'écris « par ordre ! »

Que l'on juge sur les faits :

— D'une part, un journaliste qui use, avec modération, de son droit de critique, mais qui cependant s'offre à son antagoniste, sans aucune restriction ; de l'autre, un officier qui n'ignore pas que le journaliste qu'il est venu provoquer ne se dérobera pas devant son épée, son pistolet ou son sabre et qui va, en attendant la réunion décisive où les témoins détermineront les conditions de la rencontre, se livrer à une lâche agression contre un homme qui fut son protecteur...

Oui, quel est celui des deux qui a « cané » ?

C'est vous, brav' capitaine, vous, soldat « aux brillants états de service » comme dit l'« Echo du Nord », c'est vous qui avez rendu impossible la rencontre que vous aviez fait demander à un journaliste qui, pour ne pas avoir eu le bras fracassé par une mitrailleuse, au lac Tchad, et quoique n'ayant égorgé aucun nègre, n'attend de personne, ainsi qu'il vous l'a notifié, des leçons de loyauté et de courage.

Mais l'incident n'est point clos sur cette constatation.

Le journaliste vous abandonne à la justice dans les bras de laquelle vous vous êtes jeté.

Il ne renonce pas à établir, documents à l'appui, que vous avez commercé avec les francs-maçons et les blocards avant que M. votre père, douillettement assis dans sa retraite, ne dirigea contre eux les jets de sa salive aussi impuissante qu'amère.

G. SIAUVE-EVAUSY.

***

REMERCIEMENTS

M. le docteur Debierre nous communique, avec prière d'insérer, la note suivante :

— « Le docteur Debierre a reçu depuis trois jours de si nombreux témoignages de sympathie et de solidarité de la part de ses amis personnels et politiques et des Comités républicains du département, qu'il ne peut y répondre en temps convenable.

» Il demande la permission à tous de leur exprimer par la voie du journal en attendant qu'il puisse s'en acquitter personnellement, l'assurance de sa plus vive gratitude et de son cordial dévouement. »

Grande manifestation syndicale

A DORIGNIES

Hier, a eu lieu à Dorignies une grandiose manifestation syndicale à laquelle prirent part deux mille travailleurs mariniers, mineurs et verriers.

L'heure tardive à laquelle la réunion s'est terminée nous oblige à remettre à demain le compte rendu détaillé des discours des citoyens G. DESMONS, rédacteur au « Réveil du Nord » ; CORDIER, secrétaire de la section syndicale de Carvin ; CHAVONIN, président du groupement de la Batellerie ; JESUPRET, conseiller municipal de Douai ; GONIAUX, secrétaire général du Syndicat des mineurs du Nord.

Chez les Mariniers

A Douai

M. Chavonin président du Syndicat de la batellerie a réuni hier à l'Hôtel Debève les deux cents mariniers présents au marché et dans une conférence strictement privée les a mis en garde contre les manœuvres des affréteurs destinées à faire baisser le taux du frêt. L'orateur après avoir sommairement rappelé les résultats obtenus par le groupement et qui se traduisent par une élévation très sensible des salaires a engagé les mariniers à résister à toutes les tentatives de division qui sont faites en vue de dissoudre le syndicat et de l'empêcher de réaliser son programme. Il a exhorté les bateliers, à ne pas courber la tête, à revendiquer leur indépendance et à s'élever contre les prétentions de certains négociants qui ont partie liée avec des affréteurs et qui menacent de représailles les membres du Groupement.

M. Chavonin a commenté une circulaire lancée par le syndicat jaune de la Batellerie et dont les termes sont injurieux et diffamatoires pour le Groupement. Après avoir montré quelles étaient les tendances de l'auteur de la dite circulaire, M. Chavonin annonça à l'assemblée qu'il lui avait dépêché le matin même deux membres du Conseil d'administration avec le mandat de lui demander ou une rétractation ou une réparation par armes.

A la fin de la conférence, le marché fut peu animé. Les affréteurs qui escomptent une baisse du frêt ne traitent qu'avec la plus grande prudence et seulement lorsqu'ils y sont contraints par les négociants avec lesquels ils ont passé des marchés.

Le Doigt de Dieu

VOL A L'EGLISE DE RONCQ

Décidément, la face du Seigneur se détourne de ses ouailles. Aussi, profitant de l'absence momentanée de l'Eternel, des chevaliers de l'Ordre de la Pince, s'introduisirent pendant la nuit de samedi à dimanche dans l'église Saint-Roch.

Chacun sait que les gens de cet ordre dont les armoiries ne figurent pasdans le Gotha, ne pèchent pas par excès de délicatesse ; aussi sans hésiter ils descelèrent le tabernacle, puis emportèrent deux custodes qui contenaient trois cents hosties, et une lunule renfermant encore une autre hostie, également consacrée.

Que d'hosties !

Ce fut le sacristain de la paroisse qui s'aperçut du vol. Il venait à quatre heures pour ouvrir l'église ; mais cette peine lui fut épargnée. La porte était ouverte. Le bouleversement qui régnait à l'intérieur l'avertit de ce qui venait de se passer, et il courut prévenir le curé de la paroisse. Celui-ci, ayant en cette occasion, plus confiance dans la justice humaine que dans la justice divine, s'en fut trouver le commissaire de police de Roncq, M. Verrier.

Une enquête fut ouverte, qui ne donna aucun résultat. Peut-être que l'Eternel, se repentant de sa coupable négligence, mettra la justice sur les traces des voleurs.

VARIETE

L'Argent qui Roule

La Monnaie en circulation en France

Nous lisons dans le rapport de M. Rouland sur le budget des monnaies et médailles de très intéressants détails sur le numéraire en circulation dans notre pays.

Le recensement en a été fait, pour la dernière fois, le 15 octobre 1903, par les soins du ministère des Finances. Cette opération s'effectuait depuis 1868 à des intervalles irréguliers ; mais, depuis 1878 elle est devenue une conséquence naturelle de la convention de l'Union latine et a lieu tous les six ans.

Le 15 octobre, tous les comptables publics fournirent le décompte de leurs encaisses à cette date. Nos plus grands établissements financiers donnèrent le recensement de leurs recettes de la journée, abstraction faite évidemment de leurs réserves. Cette enquête a recensé pour cette recette d'un jour, 2,6 millions 310,738 fr. 79, alors qu'en 1897 on n'avait trouvé que 209 millions.

Dans ce total, les billets de banque entrent pour 85,56 % ; les monnaies d'or, pour 9,13 ; les écus de cinq francs, pour 3,62 ; les monnaies divisionnaires, pour 1,58 ; le billon, pour 0,11.

La proportion des billets de banque est en augmentation de 3 % sur 1897.

Il n'y a rien d'anormal à ces constatations ; d'une part, la loi du 17 novembre 1897, qui a renouvelé le privilège de la Banque de France, a porté de 4 à 5 milliards la limite d'émission des billets de banque. Par suite, la circulation des billets, qui n'était que de 3,8 milliards au commencement de 1898, atteignait près de 4,4 milliards en janvier 1904. En outre, la renommée si justifiée de notre grand établissement de crédit national tend de plus en plus à faire préférer le billet à la monnaie. L'habitant des campagnes, si attaché naguère au louis, finit par apprécier les avantages du billet de la Banque de France. Il n'est donc pas étonnant qu'on trouve moins de louis dans la circulation. Ils affluent vers la Banque, et, en examinant les situations de cet établissement, on peut constater que le stock d'or du pays ne s'est pas appauvri, puisque l'encaisse d'or est actuellement de 2,5 milliards alors qu'en 1897 il n'atteignait pas 1,950 millions.

L'enquête démontre, d'un autre côté, que la proportion du billet de banque s'élève d'autant plus dans une région que l'activité économique y est plus grande ; il est, en effet, l'instrument monétaire préféré du commerce et de la banque.

On remarque, au contraire, une petite diminution dans la proportion des écus en circulation, tandis qu'il y a léger accroissement des monnaies divisionnaires. Cela vient, pour ces dernières, de la satisfaction qui a été donnée au public qui en réclamait davantage par suite du nombre toujours grandissant des menues transactions ; d'autre part, nous avons expédié beaucoup d'écus chez nos alliés monétaires et dans nos colonies.

Dans les régions où l'activité commerciale n'est pas très grande, on préfère l'or aux billets, mais on préfère l'argent à l'or.

Quant au stock total des monnaies en France, M. de Foville l'évalue à 6.690 millions, dont 4 milliards en pièces d'or de 20 fr., 650 millions en pièces de 10 fr., 150 millions en autres pièces d'or, 1,800 millions en écus d'argent, 330 millions en monnaies divisionnaires et 60 millions en bronze.

On sait que l'Etat a été autorisé à frapper, en outre, pour 10 millions de francs de pièces de 25 centimes en nickel. Le rapport constate que cette pièce ne semble pas très appréciée du public et qu'elle n'entre que difficilement dans la circulation. Il ajoute que, comme forcément le besoin d'unification conduira à la suppression du bronze et à l'adoption de nouvelles pièces de 5 et 10 centimes en nickel, comme il y en a dans plusieurs pays étrangers, il est du devoir du ministre des Finances de faire continuer les expériences en vue de l'amélioration, à tous les points de vue, de cette monnaie.

Le rapport constate que la France est donc dans une des situations monétaires des plus satisfaisantes : deux nations seulement viennent avant elle sur le tableau comparatif des stocks monétaires : les Etats-Unis, qui possèdent 9,970,5 millions et l'Angleterre, qui a 7,707,6 millions.

Après la France, viennent : l'Allemagne (5,029,7 millions), la Russie (4,433,4), la Chine (3,885), l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, le Siam, l'Italie, etc. La Grèce vient la dernière : son stock ne dépasse pas 8,800,000 francs.

Dernière Heure

LA GUERRE

Russo-Japonaise

EN MANDCHOURIE

Renforts japonais

Tokio, 26 décembre. — Des préparatifs très importants sont en cours d'exécution pour l'envoi de renforts considérables à l'armée du général Oyama.

TELEGRAMME DE KOUROPATKINE

Pétersbourg, 26 décembre. — Le général Kouropatkine télégraphie qu'aucune conflagration ne s'est produite dans la nuit du 24 au 25 décembre, ni dans la journée du 25.

Le froid est toujours très vif et atteint 13 degrés au-dessous de zéro.

Le 23 décembre, les chasseurs envoyés au sud de Tchin-Tchan, ont repoussé les grand'gardes japonaises et incendié deux villages où se trouvaient des dépôts de vivres et de cartouches.

VERS PORT-ARTHUR

Yokohama, 26 décembre. — Le « Nandetti Mary » est parti aujourd'hui pour le voisinage de Port-Arthur.

Il emporte dix attachés étrangers et plusieurs membres du Parlement.

On croit que le voyage durera trois semaines.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 26 décembre. — Le réquisitoire écrit de M. Bauduin, sur la demande en révision du procès Dreyfus, ne sera communiqué au premier président de la Cour de cassation, qu'à la fin du mois de janvier.

M. Ballot-Beaupré désignera à ce moment le rapporteur.

L'affaire ne viendra devant toutes les chambres réunies, que dans le courant de mois de mai 1905.

L'AFFAIRE SYVETON

Interview du Docteur Tholmer

Paris, 26 décembre. — Interviewé au sujet de la perquisition opérée à son domicile, le docteur Tholmer a déclaré que le magistrat instructeur n'avait emporté qu'une lettre que lui avait adressée quelques jours après la mort de M. Syveton, un chimiste de Mézières.

Dans cette lettre, le chimiste lui faisait connaître les réflexions suggérées par la mort de M. Syveton.

Il parlait des contrariétés relatives à l'empoisonnement par l'oxyde de carbone, et par l'action du sel d'oseille mélangé au tabac d'une pipe.

Cette perquisition, a ajouté M. Tholmer, est la conséquence de la plainte portée par M. Syveton père, elle ne m'inquiète pas.

L'AFFAIRE LAFFAILLE

Tarbes, 26 décembre. — Les émouvants débats de l'affaire Jean-Marie Laffaille ont commencé aujourd'hui devant un nombreux public.

Jean-Marie Laffaille, rentier à Bagnères-de-Bigorre, est accusé d'avoir, le 12 août 1904, tué d'un coup de revolver, à la porte du Casino, son fils Ferdinand, âgé de 26 ans, avec lequel il vivait en mésintelligence.

Au cours de son interrogatoire, l'accusé fit des réponses cyniques qui soulevèrent dans l'auditoire, de violentes rumeurs.

Une trentaine de témoins seront entendus.

Des charges accablantes pèsent sur Jean-Marie Laffaille contre lequel la préméditation semble même établie.

EXECUTION CAPITALE

Marseille, 26 décembre. — Le bruit court que M. Deibler serait arrivé à Marseille pour l'exécution de Disecca, qui a été condamné à mort il y a quarante jours.

L'exécution aurait lieu demain matin.

LA FIEVRE SCARLATINE

Cherbourg, 26 décembre. — Une épidémie de fièvre scarlatine s'est déclarée parmi les troupes de l'infanterie coloniale.

Des mesures ont été prises pour enrayer la propagation de la maladie.

IMMENSE INCENDIE

Buénos-Ayres, 26 décembre. — Le grand dépôt de laines de Otto-Hinch a été détruit par un incendie.

On croit que ce sinistre est dû à la malveillance.

Les pertes sont très élevées.

Six arrestations ont été opérées.

CONDAMNATION D'ESPIONS TURCS EN BULGARIE

Sofia, 26 décembre. — Le tribunal de première instance a condamné les deux frères Alamanow, anciens employés de chemin de fer, à quinze ans de prison, pour avoir vendu au commissariat ottoman, des renseignements sur les mouvements de troupes et sur l'expédition de munitions et d'autre matériel de guerre.

LA SITUATION AU MAROC

Madrid, 26 décembre. — Le ministère des affaires étrangères a communiqué à la presse une note officieuse dans laquelle il est dit que le ministre d'Espagne à Tanger vient de répondre à la dépêche que le gouvernement lui avait adressée au sujet du voyage en Europe du caïd Mokri.

Dans sa réponse, M. Cologan déclare qu'officiellement, on ignore absolument le but de ce voyage. El Mokri étant parti de Tanger sans prendre congé de qui que ce soit.

Il est possible, ajoute M. Cologan, que l'envoyé du sultan du Maroc vienne à Madrid.